

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 9^e SEANCE

Séance du Jeudi 26 Juin 1969.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 317).
2. — Excuses (p. 317).
3. — Déclaration du Gouvernement (p. 317).
M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.
Suspension et reprise de la séance (p. 323).
4. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 324).
5. — Conférence des présidents (p. 324).
6. — Règlement de l'ordre du jour (p. 324).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation? ...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. M. André Armengaud s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la lecture d'une déclaration du Gouvernement.

La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, pour donner au Sénat lecture de cette déclaration.

M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais avoir l'honneur de vous lire la déclaration ministérielle qui est actuellement lue devant l'Assemblée nationale par M. le Premier ministre.

« Monsieur le président, mesdames, messieurs, vous comprendrez certainement que mes premiers mots soient pour dire à l'Assemblée avec quelle émotion je me retrouve devant elle à cette tribune après plus de dix années consacrées à sa présidence et au cours desquelles vous m'avez donné tant de marques d'estime et d'amitié.

« Il me revient donc de vous présenter le Gouvernement et de tracer les objectifs qu'il entend adopter, en respectant les

grandes orientations définies par M. le Président de la République, à qui j'adresse l'expression de son total dévouement et de son entière résolution.

« Comme toujours, les difficultés ne manquent pas. Peut-être mêmes sont-elles d'autant plus grandes que, si certaines d'entre elles sont communément annoncées, d'autres sont encore dissimulées sous un monceau de chiffres contradictoires.

« Il appartient au Gouvernement d'informer l'opinion sur les incertitudes que comporte la conjoncture.

« Les dernières consultations nationales ont mis à l'épreuve nos institutions et, en définitive, ont prouvé leur force et leur efficacité. Notre pays n'a connu aucune crise, même mineure, alors que soudain s'écartait du pouvoir l'homme qui, depuis bientôt trente ans, avait incarné la part de la France la plus résolue, la plus fraternelle, la plus généreuse, en un mot la plus pure, le général de Gaulle.

« Ainsi s'achevait une époque de notre histoire, et quelle époque ! Rien n'était changé et rien n'était semblable. Il en est et il en sera dorénavant ainsi.

« Tirant les conséquences des événements eux-mêmes, le Président de la République a voulu constituer un gouvernement placé sous les deux signes jumeaux de continuité et d'ouverture. D'où la composition du nouveau gouvernement. Il a été constitué par appel à des hommes connus pour leurs compétences et leur efficacité. Ces hommes ont été d'un même côté pendant la campagne présidentielle et c'est à eux seuls que s'est adressée l'ouverture. Il s'agit là d'un premier temps, et chacun aura donc toute latitude de juger le Gouvernement à ses actes.

« Le nombre des secrétaires d'Etat a été sensiblement augmenté dans un double but : d'abord faire en sorte, que, dans leur complexité croissante, les administrations soient véritablement placées sous l'autorité d'un responsable politique ; ensuite faire passer au banc d'essai gouvernemental des hommes dont l'accession ultérieure à des responsabilités ministérielles fournirait ainsi des garanties supplémentaires d'expérience et d'allant. Aussi le Gouvernement compte-t-il proposer prochainement au Parlement de modifier les modalités d'exercice de l'incompatibilité entre mandat parlementaire et fonction ministérielle de manière à permettre aux assemblées de n'être pas privées de ceux d'entre leurs membres qui, appelés au Gouvernement, ont cessé d'y participer.

« L'action que se propose de mener le Gouvernement peut être abordée sous l'angle extérieur, non seulement pour replacer les problèmes intérieurs dans le cadre international, mais aussi parce que la France n'a pas cessé et ne cessera pas de se définir par rapport à l'univers.

« Les relations extérieures de la France seront définies, d'une part par la continuité, d'autre part par l'ouverture.

« La règle d'or que le général de Gaulle nous a enseignée et qui nous reste chère est que l'indépendance est une donnée essentielle de notre politique. Mais cette indépendance à nos yeux est le contraire d'un repliement. Sans doute nul n'a le droit de décider à notre place de notre destin. Mais dans l'état d'affrontement et de crispation entre les grands empires, même si, de ce point de vue, nous nous réjouissons des progrès de la coexistence pacifique, le souci de la France reste, à mes yeux, de conserver une certaine liberté de mouvement pour jouer son rôle en faveur de l'entente, de la détente et de la coopération sur le plan mondial.

« Notre objectif se résume dans le rétablissement et le maintien de la paix dans le monde.

« Nous restons donc d'abord, dans l'esprit de cette politique de rapprochement, fidèles à nos alliances et en particulier à l'alliance Atlantique, à l'amitié américaine. Les premiers mois du gouvernement du président Nixon lui ont donné un nouvel essor. Un récent voyage à Washington m'a confirmé dans la conviction que l'on peut fonder de grands espoirs sur l'avenir de nos relations.

« Parallèlement, nous maintiendrons, nous consoliderons avec les pays de l'Est et principalement l'Union soviétique, une politique de coopération qui commence à porter ses fruits sur le plan économique mais qui, à nos yeux, comporte une dimension de nature réellement politique. Quelles que soient les divergences de régime et la condamnation que nous portons à l'égard de toute atteinte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui pourrait dire que la France, par sa politique à l'Est, n'a pas, en Europe et ailleurs, contribué de façon décisive à la détente entre les blocs, détente dont personne ne conteste la nécessité ?

« La vocation de la nation française est d'être tournée vers le monde. A cet égard, nous souhaitons que notre économie développe inlassablement ses relations au-delà des frontières, que nos commerçants, nos industriels, nos agriculteurs se

regroupent et se présentent ensemble sur les marchés extérieurs.

« La France ne peut s'épanouir que si elle s'ouvre et cette ouverture prioritaire est d'abord celle sur l'Europe pour des motifs, bien sûr, économiques, mais aussi pour des raisons politiques. Nous affirmons clairement que nous sommes prêts, en matière de construction européenne, à aller aussi vite et aussi loin que nos partenaires sont eux-mêmes disposés à aller vite et loin dans le sens d'une Europe consciente de son destin propre.

« Dans cette Europe en marche, notre traité d'amitié avec l'Allemagne fédérale continuera d'occuper une place exemplaire ; quand je dis « exemplaire », cela ne veut pas dire exclusif, et je pense notamment aux liens qui unissent la France aux pays méditerranéens, spécialement l'Italie avec laquelle nous comptons développer encore nos liens économiques. Dans le progrès de la conscience européenne fondé sur la recherche d'une personnalité propre, les pays qui composent l'Europe sont appelés à se rapprocher sans cesse et dans cette partie-là, nous sommes prêts à jouer, à notre place, le rôle qui nous revient.

« Certes, je ne me dissimule pas les difficultés. Personne n'ignore les conflits d'intérêt que suscite la mise en place du Marché commun. Mais le projet de l'Europe comporte une vertu qui doit lui permettre de surmonter les divergences d'intérêts momentanées.

« La vitalité d'un organisme ne se mesure pas seulement à sa taille, mais aussi à sa cohésion. L'élargissement du Marché commun à de nouveaux membres, au premier rang desquels figure la Grande-Bretagne, doit faire l'objet de discussions et d'accords préliminaires avec nos partenaires de la Communauté. Mais il faut que cette adhésion, loin d'affaiblir la construction déjà réalisée, la renforce. Il est important que par des discussions approfondies, les points de vue et les intérêts puissent s'ajuster, mais il faut éviter de compromettre l'issue de ces négociations par la précipitation ou l'effacement des vrais problèmes. Il faut que l'adhésion anglaise ne dilue pas l'idée européenne, mais qu'en accroissant la dimension de l'Europe, on ne compromette pas sa vocation.

« En attendant, il importe tout de suite de consolider les règles qui ont été convenues entre les Six et notamment, en matière agricole. C'est un domaine qui affecte directement l'équilibre des charges et des ressources des uns et des autres. Préférence communautaire, solidarité financière, tels sont pour nous les fondements d'un règlement définitif pour l'agriculture européenne. Il importe de mettre au point l'étape finale du Marché commun, auquel le Gouvernement n'a jamais cessé d'être attaché. Le président de la République a déclaré que la France était prête à participer à une réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des six pays de la Communauté. Je rappelle ici cet engagement qui concrétise notre volonté d'ouverture.

« Cette volonté d'ouverture ne nous permet pas, si grande la tâche soit-elle dans ce domaine, de borner nos efforts au Marché commun. Les liens que de longues années d'association ont tissés avec les pays d'outre-mer nous amèneront, tout en recherchant à rendre plus efficace et plus cohérent le système d'aide internationale, à poursuivre au profit réciproque des parties intéressées une coopération qui demeure une constante de notre politique extérieure. La présence d'un secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères confirme cette orientation.

« Ici encore, les liens privilégiés que nous entretenons avec ces pays ne doivent pas être exclusifs d'une extension et d'une différenciation plus poussée de notre politique de coopération. Ainsi notre attention se portera sur les pays qui ont manifesté ou manifesteront le désir d'avoir des rapports plus étroits avec la France, en particulier les pays d'Amérique latine.

« Outre cet aspect économique et politique de la coopération, nous ne saurions oublier l'importance des liens culturels que permet de nouer l'usage commun de notre langue. La langue française doit être, en effet, un ciment de notre amitié avec tous les peuples qui la partagent.

« Au moment où je devais recevoir, en tant que président de l'Assemblée nationale et président de la section française, le bureau de l'association internationale des parlementaires de langue française, expression politique et parlementaire de la francophonie, je suis heureux de dire à nouveau tout l'intérêt que mon Gouvernement porte à ce grand mouvement de solidarité culturelle des peuples francophones des cinq continents.

« Mais l'environnement extérieur ne borne naturellement pas ses effets aux seules affaires politiques.

« Dans l'univers économique et financier, inséparable de l'action sociale, la situation de la France est largement influencée par un contexte international lui-même gravement perturbé.

« C'est dans ce domaine, où les difficultés et les risques s'amoncellent, que le Gouvernement va devoir engager son action la plus forte. Il n'a échappé à personne la volonté d'action dynamique que signifie la mise en place au sein du Gouvernement des hommes chargés, sous mon impulsion, de s'attaquer en commun à ces problèmes.

« Il est donc maintenant nécessaire que je fournisse à l'Assemblée des explications franches et complètes, fussent-elles un peu longues.

« Depuis plusieurs décennies, l'histoire économique de l'Occident n'a pas connu une conjoncture comparable. Celle-ci est d'abord dominée par l'instabilité du système monétaire international. En témoignent la pression accrue sur certaines monnaies, les tensions sur l'or, l'escalade des taux d'intérêt, tous phénomènes qui sont favorisés et amplifiés par l'existence d'une masse considérable de capitaux flottants, les euro-devises, qui alimentent périodiquement la spéculation.

« A cette fragilité chronique s'ajoutent, depuis quelques mois, de fortes tensions inflationnistes dans de nombreux pays, notamment aux Etats-Unis. Cette instabilité est telle qu'un concours de politiques trop brutales pourrait, en renversant la situation, créer des risques de récession généralisée.

« Dans ce contexte inquiétant, la situation de l'économie française est devenue récemment préoccupante. Ainsi, pour les quatre premiers mois de l'année, la hausse des prix de détail a été sensiblement supérieure à la moyenne observée dans les autres pays du Marché commun et menace la progression du pouvoir d'achat. Quant à nos échanges commerciaux avec l'étranger, ils font apparaître un déficit important, puisque nos exportations ne couvrent actuellement nos importations qu'à 80 p. 100 environ. Ils marquent ainsi une dégradation qui peut compromettre à terme la poursuite de l'expansion.

« Faut-il voir dans ce déséquilibre une séquelle de la grave crise sociale que nous avons traversée l'année dernière ? La réponse à cette question n'est pas indifférente car elle conditionne le choix des remèdes. Elle doit être nuancée.

« L'origine de nos difficultés est, pour une large part, plus lointaine et plus profonde et réside dans d'incontestables fragilités structurelles de notre économie.

« On sait que par comparaison avec les autres grands pays occidentaux, l'industrie, moteur principal de l'économie moderne, n'occupe dans l'ensemble de nos activités qu'une proportion relativement faible. C'est aussi un fait que dans bien des branches encore, nos entreprises n'ont pas atteint une véritable dimension compétitive sur le plan international.

« Enfin, l'histoire de notre développement économique au cours des années passées montre que les efforts que nous avons accomplis pour réaliser une croissance continue et régulière se sont heurtés périodiquement à l'insuffisance de nos ressources en main-d'œuvre industrielle et en main-d'œuvre qualifiée.

« Il apparaît ainsi, et j'y reviendrai, que le développement de notre appareil de formation professionnelle commande, en partie, notre essor économique.

« Il s'en faut toutefois que notre économie soit dépourvue de ressort et la preuve en est précisément dans la façon dont, sous la conduite du précédent gouvernement, elle a remarquablement réagi à l'épreuve qu'elle a subie l'année dernière.

« Il suffit de rappeler avec quelle rapidité notre production s'est remise en route en même temps que nos exportations et nos investissements, permettant ainsi une nette amélioration de la situation du marché de l'emploi.

« Sur le plan des prix eux-mêmes, jusqu'au mois de janvier en tout cas, nos entreprises, grâce à un accroissement spectaculaire de leur productivité, ont pu, dans le cadre de la politique à la fois souple et habile menée par le gouvernement de M. Couve de Murville, absorber dans des conditions tout à fait satisfaisantes la plus grande part des charges supplémentaires qui pesaient sur elles. De ce fait, l'essentiel de l'augmentation exceptionnelle du pouvoir d'achat acquise par les salariés à Grenelle a pu être consolidé.

« Il n'en reste pas moins vrai, bien entendu, que la secousse de l'année passée a été d'autant plus durement ressentie qu'elle affectait une économie en pleine mutation. S'y est ajouté, au cours des tout derniers mois, alors que notre équilibre était en train de se rétablir, le poids de l'incertitude politique que ne pouvait manquer d'entraîner la succession de plusieurs consultations nationales dont la gravité était comprise par chacun.

« Le cumul de ces facteurs économiques et politiques explique sans doute un certain flottement psychologique dont les symptômes les plus graves sont un ralentissement de l'épargne et une accélération de la demande qui tend à excéder la limite de nos capacités physiques de production.

« Si je fais cette analyse devant vous, c'est d'abord parce qu'il était indispensable de mettre le pays en face des réalités, car il n'est pas sûr que l'opinion en ait pleinement pris conscience.

« Mais c'est aussi parce que j'ai la profonde conviction que les déséquilibres que nous constatons, s'ils sont sérieux, sont cependant passagers dans la mesure même où le rétablissement de la confiance peut contribuer de façon définitive à les résorber en donnant leur plein effet à des mesures chaque jour adaptées aux modifications nécessaires de la conjoncture.

« Or, la confiance ne se gagne que par la sincérité et la détermination. Je crois avoir fait preuve de sincérité. Quant à ma détermination, si je ne peux aujourd'hui que l'affirmer solennellement, il appartiendra au pays de constater à travers les actes du Gouvernement qu'elle s'appliquera sans discontinuité ni faiblesse.

« Il s'agit donc à la fois — et ce sont les deux directions complémentaires de la politique de mon Gouvernement — de mettre en œuvre une action d'assainissement rigoureuse pour créer les bases d'un développement économique et social assuré.

« L'évolution préoccupante de notre situation économique et monétaire a conduit, je le sais, un certain nombre d'esprits à remettre à l'ordre du jour l'idée d'une modification de la parité monétaire.

« Une telle éventualité ne recueille pas l'approbation du Gouvernement.

« Sa détermination de défendre la monnaie se fonde sur diverses raisons.

« La première est liée à l'analyse de la conjoncture elle-même. Notre situation présente se caractérise, on l'a vu, par la pression excessive de la demande interne résultant à la fois de l'accroissement rapide des revenus et de comportements préjudiciables à l'épargne dictés par l'incertitude monétaire. Dans ces conditions, une manipulation monétaire risquerait d'être dangereuse et serait sans doute inutile. Le rétablissement de la confiance, fondé sur la mise en œuvre d'un programme réaliste mais nuancé de rééquilibre de la demande, doit permettre de redresser une situation qui n'est pas fondamentalement compromise.

« En effet, si la productivité de notre économie peut encore être renforcée, notre compétitivité réelle, certes amoindrie au fil des ans à l'égard de certains pays comme les Etats-Unis et l'Allemagne, n'est pas profondément altérée. L'essor actuel de nos exportations en est le meilleur indice. Il n'y a donc pas de motif technique imposant une mesure monétaire.

« Quant aux raisons d'ordre national et social pour lesquelles la parité du franc doit à tout prix être maintenue, je n'ai pas besoin de m'y étendre car elles sont présentes à tous les esprits.

« Qu'il suffise de rappeler qu'une modification de cette parité risquerait tout à la fois d'avantager ceux qui ont marqué leur méfiance envers la monnaie et de pénaliser ceux qui ont fait confiance à la volonté du Gouvernement de défendre leur pouvoir d'achat.

« Mais, outre ces raisons d'ordre interne, d'autres encore recommandent la même politique qui tiennent à l'existence de la Communauté économique européenne. Sans doute, nulle disposition du traité de Rome ne condamne-t-elle dévaluations ou réévaluations ; mais peut-on concevoir que les peuples de nos Six pays considèrent comme irréversible et riche d'avenir une entreprise que viendraient périodiquement ébranler des ajustements monétaires ?

« Mieux vaut instituer une solidarité européenne en mettant en place dans une première étape un mécanisme de soutien mutuel monétaire et financier qui permette de remédier aux accidents toujours possibles et exprime sur le plan de la Communauté cette idée de mise en commun des risques qui est à la base de toute entreprise collective. La conférence projetée des chefs d'Etats et de Gouvernements ouvrira peut-être des perspectives dans cette direction.

« Le franc sera donc défendu. A cette fin, le Gouvernement mettra en œuvre les moyens nécessaires pour ramener la demande dans des limites raisonnables. Ces moyens relèvent notamment d'une politique du crédit, du budget et de l'épargne, dont je voudrais maintenant esquisser les grandes lignes.

« Dans le domaine du crédit, on le sait, une politique rigoureuse d'encadrement a déjà été engagée dont les effets commencent maintenant à se faire sentir. Le Gouvernement veillera à ce que les dispositions arrêtées soient strictement appliquées par l'ensemble des banques à qui cette obligation incombe. Au besoin, le dispositif adopté sera complété et renforcé.

« Dans le domaine budgétaire, il convient tout d'abord de souligner que l'exécution de la loi de finances de 1969 se

déroule actuellement dans de bonnes conditions. Le haut niveau d'activité de notre économie a entraîné des plus-values de recettes qui doivent être utilisées à réduire le découvert initialement prévu. Par ailleurs, si l'évolution de la situation vient à l'exiger, le Gouvernement ne manquera pas de proposer les restrictions de dépenses qui pourraient se révéler opportunes.

« Quant au budget de l'année 1970, j'ai d'ores et déjà donné des instructions pour que le projet de loi de finances qui sera présenté au vote du Parlement marque de la façon la plus nette la volonté de revenir vers l'équilibre budgétaire.

« Par ailleurs, au-delà des nécessités d'une action conjoncturelle déterminée, j'ai le souci que nous parvenions à donner à cet instrument essentiel de la politique économique que constitue le budget les qualités de souplesse et de rationalité qui ne lui sont pas encore complètement acquises en dépit des efforts déjà accomplis dans ce sens.

« Ce progrès peut être recherché dans deux voies. D'une part, il conviendra de ménager des crédits dont l'utilisation ait un caractère optionnel de telle sorte que la décision de les employer ou non puisse être prise, le moment venu, en fonction des exigences d'une situation qui ne peut être entièrement prévue au moment où le budget est voté et qui doit être appréciée ultérieurement. »

M. Marcel Pellenc. Et le Parlement alors ?

M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

« D'autre part, en vue de réduire les délais de réponse de l'économie à l'action gouvernementale, il faudra que les emplois de ces crédits optionnels soient prévus et étudiés dès l'élaboration du budget avec le même degré de précision et de soin que ceux des autres crédits budgétaires. Ainsi, les entreprises intéressées pourront-elles à leur tour se préparer efficacement à l'éventualité d'une dépense publique plus ou moins forte de telle sorte qu'une décision intervenue en cours d'exécution du budget à des fins de politique conjoncturelle puisse produire plus rapidement ses effets, et, par suite, puisse être plus finement ajustée.

« Quant à la rationalité de l'action budgétaire, nous devons la rechercher dans une meilleure connaissance des coûts et des avantages des mesures mises en œuvre et tout d'abord de la dépense publique au regard des objectifs économiques et sociaux poursuivis à travers elle. Des travaux ont déjà été entrepris en ce sens dans plusieurs ministères. Le Gouvernement veillera à ce qu'ils soient activement poursuivis et étendus à l'ensemble de l'administration. A terme, cet effort doit notamment permettre de réduire considérablement la part, combien écrasante vous le savez, des services votés dans les autorisations de dépenses de la loi de finances et, par là même, d'étendre à la fois la marge d'action du Gouvernement et la portée du contrôle parlementaire sur cette action.

« Enfin et peut-être surtout, il importe d'encourager et de renforcer l'épargne. A cet égard, le rétablissement de la confiance dans la monnaie qui résultera de l'action gouvernementale sera sans doute le facteur décisif. C'est lui qui conduira les Français à renouer avec des habitudes qui commençaient à s'implanter avant les secousses que nous avons subies. Pour réamorcer et développer ce mouvement, dont dépend la santé de notre économie, il sera nécessaire de simplifier et d'amplifier massivement les mesures pouvant inciter les Français à affecter leur épargne aux emplois les plus utiles pour la collectivité.

« Cette nécessaire action d'assainissement dont je viens d'évoquer quelques aspects devra — je tiens à le souligner — respecter deux impératifs.

« Le premier impératif est de caractère social : il a trait à la répartition des sacrifices que l'action indispensable d'assainissement devra inévitablement comporter. Il doit être clair que celle-ci ne devra pas peser sur les catégories les plus défavorisées.

« En particulier, les travailleurs salariés doivent savoir que leur pouvoir d'achat sera préservé. Il importe, en effet, avant toute chose, que ceux qui produisent recueillent leur juste part des biens qu'ils ont contribué à créer. Le Gouvernement est, pour sa part, résolu à faire en sorte, notamment par une action rigoureuse contre les hausses abusives des prix, que le niveau de vie de chacun soit maintenu et à assurer sa progression dans des conditions compatibles avec les équilibres d'ensemble de notre économie.

« J'attache, d'autre part, la plus grande importance à ce que les travailleurs dont les revenus sont les plus faibles voient leur condition améliorée. C'est pourquoi je compte mettre à l'étude une adaptation du salaire minimum interprofessionnel garanti dont les principes directeurs, posés dans les années cinquante, ne correspondent plus aux nécessités de la société d'aujourd'hui et recueillir à ce sujet tous les avis autorisés.

Il va de soi, par ailleurs, qu'il ne saurait être question de remettre en cause la libre négociation des salaires entre les organisations intéressées dans le secteur privé.

« Dans ce domaine, le Gouvernement ne prétend pas empiéter sur la liberté des uns et des autres ; il s'emploiera, dans la mesure de ses moyens, à favoriser les améliorations nécessaires et, notamment, à promouvoir la mensualisation progressive des salaires.

« Pour le secteur public enfin, le Gouvernement va se saisir sans tarder des conclusions du rapport demandé par M. Couve de Murville au président de la section des travaux publics du Conseil d'Etat. Après consultation des organisations syndicales intéressées, il arrêtera une méthode de discussion des salaires qui permette d'introduire en cette matière le maximum de clarté et d'équité.

« Le second impératif que devra respecter l'action indispensable d'assainissement est de ne pas compromettre la poursuite ultérieure de l'expansion. Je veux dire par là que s'il doit être nécessaire de différer un certain nombre de réalisations, le Gouvernement veillera à ce que, en aucun cas, les mesures qui seront décidées ne risquent, au moins dans les domaines jugés essentiels, de briser irrémédiablement les efforts entrepris.

« Les deux impératifs d'ordre social et économique que je viens d'évoquer ont conduit M. le Président de la République à recommander un certain nombre de mesures d'ordre principalement social : ces mesures relatives à la fiscalité, à l'indemnisation des rapatriés, à la situation des commerçants et artisans, au sort des personnes âgées et des handicapés, ainsi qu'à la politique agricole, seront, bien entendu, prises.

« Au total, comme je l'ai dit, notre action d'assainissement devra ainsi préparer les bases d'un développement économique plus sain et d'un progrès social mieux assuré dont je voudrais maintenant indiquer les orientations majeures.

« Ces orientations se résument à deux priorités essentielles : la politique industrielle et la politique de l'emploi.

« L'essor de l'industrie commande la réalisation de tous nos objectifs économiques fondamentaux, qu'il s'agisse de la croissance du revenu national, du maintien du plein-emploi ou de l'équilibre extérieur : c'est dire l'importance d'une politique industrielle efficace.

« L'exigence d'efficacité implique, en premier lieu, que soient harmonisées de façon cohérente les diverses interventions de l'Etat dans ce domaine, en particulier celles qui sont destinées à sauver d'une régression trop brutale les activités économiques en déclin, celles qui ont pour but de susciter des industries de pointe, enfin celles qui n'étant ni d'hier ni de demain mais d'aujourd'hui ne doivent pas pour autant être négligées. A cette fin, il est en particulier nécessaire qu'une coordination gouvernementale efficace soit assurée entre la tutelle des industries de pointe et celle des industries plus traditionnelles.

« C'est pourquoi la structure gouvernementale vient sur ce point d'être d'ores et déjà modifiée.

« Mais la politique industrielle ne se réduit pas à l'octroi d'aides particulières en faveur de telle ou telle branche. Elle implique aussi, et peut-être surtout, la création d'un environnement humain et matériel favorable au développement de nos entreprises.

« Elle passe donc aussi bien par un vaste effort de formation professionnelle que par la mise en place d'infrastructures adaptées. Plus généralement, elle doit constituer un objectif permanent de l'ensemble des administrations de l'Etat.

« Le Gouvernement veillera à ce qu'il en soit ainsi, afin que les impératifs industriels soient effectivement pris en compte dans chacune des décisions susceptibles d'affecter la vie des entreprises.

« Il s'attachera en particulier à ce que soit réduit au minimum le temps que les dirigeants d'entreprises doivent consacrer aux démarches administratives de toute nature.

« Par ailleurs, il est indispensable de favoriser la restructuration des diverses branches de l'industrie. A cet égard il faut continuer à encourager les grands regroupements correspondant aux types d'activité dans lesquels il n'y a place que pour quelques entreprises. Mais nous n'aurions garde d'oublier que dans de nombreux secteurs, l'entreprise moyenne spécialisée continuera, si elle sait s'adapter au marché et faire preuve d'esprit inventif, à être un élément irremplaçable de notre tissu industriel. Pour l'aider à rationaliser ses fabrications et ses ventes ainsi qu'à jouer pleinement le rôle qui lui revient, une action intensive d'information menée conjointement avec les organisations professionnelles sera indispensable.

« Je veux enfin rappeler que la France a, de façon irrévocable, rejeté les tentations et les facilités de l'isolement. Cela

implique en particulier qu'elle adopte vis-à-vis des investissements étrangers, sans esprit de démission, une attitude ouverte. Il doit en être ainsi, en particulier, pour ceux de ses investissements qui, sans mettre en danger l'équilibre d'une branche nous apportent un surcroît de ressources et stimulent notre dynamisme.

« Dans certains secteurs d'importance vitale, la pénétration d'entreprises étrangères de très grande dimension risque, il est vrai, d'hypothéquer la maîtrise même de notre développement. Le Gouvernement adoptera, devant de telles concurrences, une attitude réaliste et pragmatique, veillant principalement à ce que soient maintenus en France les centres d'innovation et de décision. Enfin, bien entendu, il conviendra de faciliter de préférence les opérations de rapprochement ou de répartition des tâches à l'échelle européenne, indispensables dans un monde de plus en plus dominé par des géants industriels.

« Ainsi l'essor d'une industrie moderne doit-il constituer l'axe de notre politique de développement. Les travaux engagés pour la préparation du VI^e Plan ont d'ores et déjà été orientés dans ce sens ; cette direction sera maintenue.

« La priorité donnée au développement industriel risque-t-elle de compromettre notre agriculture ? Une telle idée, fort heureusement, a fait long feu. Au contraire, la poursuite de la modernisation de l'agriculture, le développement des débouchés, grâce notamment à l'essor des industries agricoles et à l'interpénétration croissante de ces deux grands secteurs d'activité, doivent contribuer à résoudre les graves problèmes posés par notre mutation agricole. Certes, cela ne suffit pas. Il faut encore, et je suis décidé à le faire, tenir compte, au-delà des chiffres globaux de la production ou du revenu agricole, des disparités de croissance suivant les produits et les régions, disparités que ces chiffres globaux dissimulent trop souvent.

« La considération des disparités régionales devra, en particulier, être un des éléments essentiels de l'organisation de la production et des investissements.

« Cette organisation devra, d'autre part, permettre de consolider, chaque fois que cela sera possible, les exploitations de type familial qui, ne l'oublions pas, restent le fondement même de notre agriculture.

« Elle sera enfin facilitée par la poursuite de la politique entreprise dans le domaine des aides sociales, aides qui ont déjà augmenté en moyenne de 13 p. 100 par an depuis le début du V^e Plan.

« Bien entendu, cette politique agricole nationale doit être étroitement liée à la politique agricole commune dont la mise au point définitive sera, on l'a vu, au centre des préoccupations du Gouvernement.

« A cet égard, nous acceptons pleinement l'idée que l'organisation du marché européen doit se doubler d'une action sur les structures. Nous veillerons, en revanche, à ce que la solidarité européenne trouve aussi sa traduction au niveau même du marché par une politique de préférence européenne car, sur le plan communautaire comme en ce qui concerne les efforts considérables que la nation consent en faveur de son agriculture, nous chercherons systématiquement à concilier la solidarité et l'efficacité, convaincus que nous sommes que ces deux impératifs ne sont en la matière nullement contradictoires.

« Solidarité et efficacité sont aussi et conjointement les finalités profondes d'un autre aspect essentiel de l'action gouvernementale : l'aménagement du territoire. Contrairement à ce qu'on croit parfois, l'aménagement du territoire n'est pas en effet une action retardatrice incompatible avec la priorité donnée au développement industriel. Le développement des métropoles d'équilibre, celui des autoroutes et des télécommunications, la politique de conversions industrielles, la politique de rénovation rurale, le développement du tourisme, sont les cinq principaux objectifs de l'aménagement du territoire. Ces objectifs, loin d'être en contradiction avec la recherche de la compétitivité industrielle, commandent au contraire le bon fonctionnement de notre économie.

« Plus généralement, si une expansion forte et saine peut seule assurer un progrès social durable, il n'en est pas moins vrai que la politique sociale, telle que je la conçois, est non seulement la fin, mais aussi le moteur de l'économie.

« Pour étayer cette conviction, je vous indiquerai toute l'importance que j'attache à une politique moderne de l'emploi et de la formation professionnelle. Certes, une telle politique trouve d'évidentes justifications sociales dans le fait qu'elle accroît l'indépendance du travailleur, qu'elle augmente ses possibilités de trouver un emploi à sa convenance, qu'elle développe les chances de promotion. Mais, dans le même temps, en élargissant les ressources en travailleurs qualifiés, elle contribue à élever le potentiel de croissance et à reculer les limites d'une expansion saine. La conjoncture présente illustre

cette thèse en ce sens qu'une des raisons de nos difficultés réside, comme je l'ai déjà indiqué, dans l'insuffisance du nombre des ouvriers et des techniciens que notre industrie réclame pour faire face au développement de la demande. Autrement dit, de l'ampleur et de la qualité des moyens mis en œuvre pour réaliser le meilleur emploi dépendent aussi bien l'équilibre de notre société que l'efficacité de notre économie.

« Depuis trois ans, les gouvernements se sont engagés dans une série de réformes décisives qui ont créé les bases d'une véritable infrastructure de l'adaptation. Les ordonnances de 1967 ont abouti, avec le concours de l'organisme paritaire chargé de l'assurance chômage, l'Unedic, à une revalorisation substantielle des indemnités de chômage.

« Les services de l'emploi ont été réformés par la création de l'agence nationale pour l'emploi qui doit devenir la plaque tournante de notre action.

« Parallèlement s'est également développée la politique concertée de la formation professionnelle et de la promotion sociale, en même temps que se poursuivait à un rythme rapide la réforme de l'enseignement débouchant sur une valorisation de l'enseignement technique et technologique à tous les échelons. Le Gouvernement entend développer cette action.

« Je vois, au surplus, dans cette politique de l'emploi et de la formation professionnelle, le domaine privilégié de la concertation permanente. Déjà, en plus de la convention passée avec l'Unedic, deux accords ont concrétisé l'évolution positive des relations professionnelles : celui relatif à l'indemnisation de chômage partiel et celui du 10 février dernier sur la garantie de l'emploi. De nouvelles conversations sont actuellement en cours sur la formation professionnelle. Je veillerai pour ma part à ce que l'Etat, sans s'immiscer dans la discussion paritaire, la facilite en se mettant à la disposition des partenaires pour les informer de ce qu'il peut faire et pour, le cas échéant, ajuster ses propres interventions en accord avec les organisations patronales et syndicales.

« Je n'écarte pas non plus la possibilité d'initiatives nouvelles venant du Gouvernement et tendant à associer le plus étroitement ces organisations à la conduite de cette politique d'ensemble, car l'exigence est claire : nous devons, en matière d'emploi, réaliser en trois ans ce que d'autres pays ont mis quinze ans à faire.

« Cette véritable course contre la montre, le Gouvernement veut la gagner. Pour cela il n'hésitera pas à mobiliser les talents nécessaires de l'administration et à dégager les ressources financières suffisantes. Les textes de base existent. A nous de leur donner la vie.

« Mais, mesdames, messieurs, tous ces efforts, en définitive, quel sens ont-ils ? Si une expansion forte et régulière est nécessaire, elle ne peut suffire à satisfaire nos ambitions. Si indispensable qu'il soit, à lui seul un taux de croissance élevé ne fait pas le bonheur. C'est bien un style, un modèle de développement qui est en cause dans la profonde mutation où nous sommes engagés. Il dépend de nous que ce modèle soit le plus humain. Il dépend de nous de bâtir patiemment et progressivement une nouvelle société.

« Certes, je n'ai pas l'illusion que mon Gouvernement pourra, par je ne sais quel décret, réaliser par lui-même une telle tâche. Je sais trop bien qu'elle sera l'œuvre du temps et des forces conjuguées de toute la nation, mais ma fierté sera immense si, dans toute la mesure où une telle œuvre dépend de lui, il y apporte sa contribution.

« Notre nouvelle société doit être fondée en premier lieu sur l'élargissement des libertés publiques. C'est dans le domaine si controversé de l'information que j'entends traduire par priorité la volonté du Gouvernement d'atteindre un tel objectif. Le secrétariat d'Etat à l'information est supprimé ; désormais, c'est un porte-parole qui fera connaître aux journalistes et à l'opinion les travaux réalisés, les orientations choisies et les décisions prises par le Gouvernement.

« Je vais mettre à l'étude la réforme du statut de l'O.R.T.F. et je ferai en sorte que cette réforme soit élaborée avec l'avis et le concours de tous. En attendant, je me porte personnellement garant de l'indépendance de l'O.R.T.F. L'essentiel est en définitive qu'une solution valable soit mise en place et que des règles du jeu claires et respectées par tous garantissent définitivement le fonctionnement libre et démocratique de notre radio et de notre télévision. (*Sourires ironiques à gauche.*)

« Par ailleurs, il est essentiel, également, que la magistrature continue d'exercer ses fonctions, comme elle l'a toujours fait, dans la sérénité et dans l'indépendance. (*Murmures à gauche.*) Pour qu'elle remplisse pleinement son rôle il importe que ses décisions soient acceptées par l'opinion comme elles doivent l'être, c'est-à-dire sans que se manifestent le trouble et le doute. Dans cet esprit, le Gouvernement a le souci de veiller à ce

qu'en aucun cas le moindre soupçon ne puisse naître sur les conditions dans lesquelles sont rendues les décisions judiciaires.

« Soucieux de maintenir et de renforcer les libertés publiques, le Gouvernement a également la volonté de promouvoir la participation en réponse au malaise des sociétés contemporaines. Mais la participation ne se décrète pas, ne s'octroie pas ; elle s'élabore progressivement avec la contribution de tous les intéressés et puis elle se vit dans le respect mutuel des partenaires.

« C'est à cette tâche immense que le Gouvernement convie tous les Français. Les formules les meilleures se dégagent de la confrontation et de l'expérience. Je ne peux pour l'instant que préciser les domaines à couvrir et les directives que j'entends suivre pour ma part.

« Déjà, à l'école et à l'Université, des structures se mettent en place, de nouveaux comportements apparaissent, fondés sur le sens des responsabilités, l'exercice du dialogue.

« Certes, cela ne va pas et ne peut aller sans quelques péripéties fâcheuses, voire scandaleuses, sans des incompréhensions que j'espère passagères ou même des obstructions qui, dans l'intérêt même des professeurs et des étudiants qui veulent la réforme, ne peuvent être admises. Mais la voie de la participation s'affermir. Les relations entre enseignants et enseignants amorcez ça et là une évolution fondamentale qui conciliera le respect du savoir et la valeur de l'échange intellectuel.

« La grande œuvre engagée l'été dernier n'a pas seulement permis en effet d'éviter le retour de troubles majeurs et de faire voter à l'unanimité par le Parlement la loi décisive pour l'évolution nécessaire de l'Université, elle a également ouvert la voie à une authentique participation des enseignants, des étudiants et de leurs familles à une tâche collective d'importance essentielle. Cette œuvre doit être poursuivie et le sera.

« Ainsi, l'évolution convaincra peu à peu ceux qui, par conservatisme figé ou par obsession révolutionnaire, entendraient s'opposer et rompre les saines règles du jeu qui se mettent en place. Il ne saurait être question, en tout cas, de tolérer que des désordres viennent compromettre la réussite d'une entreprise à l'évidence indispensable, comme le pense d'ailleurs la très grande majorité des familles, des professeurs, des étudiants et des élèves.

« Mais, le développement de la participation se heurte encore dans notre pays à un centralisme excessif, legs de notre histoire et produit de nos habitudes. Le rejet du projet proposé au pays par la voie du référendum ne doit pas nous plonger dans l'immobilisme ; l'idée devrait être reprise, car elle correspond à une des aspirations les plus nobles exprimées ces dernières années et vous permettez à un maire et à un président de commission de développement économique régional de s'en faire l'écho.

« Comme l'a annoncé le Président de la République, dans la mesure où les représentants de la nation comme ceux des collectivités locales ou des groupes socio-professionnels en manifesteront le souhait, la question sera posée à nouveau par les voies parlementaires.

« J'entends parfois s'exprimer certaines craintes quant au sort des collectivités locales. Je voudrais, une fois pour toutes, couper court à des bruits et à des rumeurs qui ne reposent sur rien. Comment pourrait-on d'ailleurs penser que l'administrateur local, que le maire de Bordeaux que je suis se prêterait à d'absurdes réformes qui feraient disparaître ces cellules mères de la vie politique française que sont les communes de France, qui compromettraient l'œuvre indispensable des conseils généraux.

M. André Méric. Alors oui au référendum !

M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.
« Certes, des transformations s'imposeront. Elles concernent notamment, et sans trop tarder, la réponse aux inquiétudes légitimes des administrateurs locaux au sujet de l'inadaptation des finances départementales et communales. Ces transformations devront être étudiées avec soin avec la coopération des intéressés et ne devront avoir qu'un seul but, accroître la facilité de la gestion et l'efficacité de l'action. Ainsi, dans l'Université comme dans nos régions, la participation doit devenir une réalité vivante grâce au concours de tous.

« Comment, enfin, ne pas chercher à l'étendre au domaine de l'entreprise, tout en évitant de céder, là plus encore qu'ailleurs, au vertige des formules magiques et aux délices de l'affrontement théorique.

« Une construction patiente est seule possible. Elle sera fondée, au départ, sur le développement des dispositions déjà

prises, qu'il s'agisse de l'intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise ou bien de la création des sections syndicales. Je veux ici souligner combien j'attache de prix à ces deux réformes.

« Enfin, au-delà de ce texte, d'autres pas en avant peuvent être faits. En multipliant les expériences, en s'attachant à en tirer un enseignement, patrons et salariés forgeront eux-mêmes la réforme progressive de l'entreprise et la transformation des rapports humains dont dépend notre efficacité économique, car une société industrielle ne peut prospérer que si les travailleurs comprennent le sens de leur tâche et sont pleinement associés à l'élaboration de toutes les décisions qui les concernent.

« Ces diverses évolutions sont cependant conditionnées par le climat général des relations sociales en France, d'une part les relations entre les organisations patronales et les syndicats de salariés, d'autre part les relations entre l'Etat et l'ensemble des organisations professionnelles, syndicales et sociales. Là aussi, une orientation positive a été amorcée par les récents accords entre le patronat et les syndicats. Il faut aller plus loin, renouveler profondément le cadre, les règles et les modalités de la concertation. Sans demander à aucune organisation de renoncer à ses convictions, il doit être possible de tracer un cadre permanent de consultations et de confrontations.

« Pour mieux préciser ma pensée, j'indiquerai que je songe, notamment mais pas exclusivement, à l'exemple suédois qui a fait ses preuves dans le domaine des relations professionnelles. Bien entendu, il s'agit non de copier, mais de tirer des enseignements d'expériences étrangères, de les adapter à notre tempérament national, d'y ajouter le meilleur de notre actif, comme par exemple notre Conseil économique et social et nos commissions du Plan. C'est pourquoi je vais recevoir dans les prochains jours les dirigeants des organisations professionnelles, syndicales et sociales afin d'examiner avec eux, non seulement les problèmes immédiats, mais aussi la question fondamentale posée par la mise en œuvre de cette concertation permanente.

« La nouvelle société que nous devons construire doit être aussi, faut-il le dire, une société solidaire, solidaire à l'égard des faibles et des malchanceux tout d'abord. A cet égard figurent au premier rang de mes préoccupations les mal-logés, les personnes âgées, les handicapés, les veuves. Mais je n'aurais garde d'oublier ces travailleurs étrangers qui assument dans notre économie les travaux les plus pénibles et dont les conditions d'accueil et de vie devront être améliorées.

« Notre société doit être solidaire également à l'égard des catégories sociales et des individus qui sont particulièrement touchés par l'indispensable mutation de nos structures économiques. Il ne s'agit pas là seulement d'équité, mais aussi et tout autant d'efficacité. La mutation économique sera en effet d'autant mieux acceptée et par suite d'autant plus rapide qu'elle s'accomplira pour chacun, et quant à l'essentiel, dans des conditions de sécurité réelle. Il est des biens auprès desquels les bénéfices du progrès économique lui-même apparaissent futiles. Aussi ne trouvera-t-il dans le pays tous les alliés dont il a besoin que s'il ne menace pas ces biens essentiels.

« On ne réalisera pas l'adaptation des travailleurs salariés aux conditions nouvelles de l'activité économique en laissant se développer des menaces de chômage.

« Pareillement, on ne réalisera pas les transformations nécessaires de l'agriculture, du petit commerce et de l'artisanat en exposant les intéressés à une brutale prolétarianisation.

« Dans son intérêt la collectivité doit, par un effort accru de solidarité, mettre ses membres à l'abri des maux auxquels les exposer, à défaut d'un tel effort, les transformations nécessaires de notre économie.

« Ces grandes tâches ne doivent pas nous faire oublier l'humble vie quotidienne. Elle aussi est affectée par les mutations en cours. Les événements de l'an passé ont exprimé entre autres un malaise dont il faut tenir compte.

« Là encore, au-delà des généralités vraies, mais faciles, sur les embarras et les nuisances de nos agglomérations, sur l'anonymat des rapports entre l'administration et les citoyens, je voudrais marquer quelques préoccupations essentielles : l'aménagement de nos villes, la réduction progressive du temps de travail et des durées de transport, l'amélioration de notre système de santé et, bien entendu, les conditions de logement des Français. A cet égard, le Gouvernement s'attachera tout particulièrement à développer les logements sociaux et à veiller à ce que leur accès soit réservé à ceux qui en ont le plus besoin.

« Mais l'administration est, elle aussi, concernée. Elle doit se mettre à la portée des hommes ; elle doit les aider à résoudre les nombreux problèmes de leur vie quotidienne sans multiplier les démarches, les contrôles, les papiers. Elle doit, en un mot,

faciliter et non compliquer les problèmes de chacun. A cette tâche immense et de longue portée, j'entends consacrer tous mes soins et trouver, avec tous ceux qui s'intéressent à la vie des Français, les formules, les procédures qui permettront de réaliser la décolonisation administrative qui est aujourd'hui nécessaire.

« Les fonctionnaires sont disposés, pour leur part, à entreprendre cette transformation. Il faut les y aider et les y inciter.

« J'ai prescrit une réflexion visant à réorganiser et alléger les administrations centrales et à réprimer l'usage abusif des contrôles financiers *a priori* de façon à dégager et éventuellement à pouvoir sanctionner la responsabilité, enfin réapparue, des gestionnaires. Cette réforme aura pour couronnement la refonte des structures gouvernementales elles-mêmes.

« Dans le même esprit, les secrétaires d'Etat aux relations publiques et à la réforme administrative vont être chargés de soumettre au Gouvernement la création d'un mécanisme doté des moyens nécessaires et destiné à permettre, dans un premier temps, aux organismes représentatifs de toute nature de présenter aux pouvoirs publics toutes critiques et suggestions sur l'organisation et le fonctionnement des administrations en contact avec leurs adhérents. En tant que de besoin, le ministre compétent pourra ainsi être alerté et, si nécessaire, intervenir. Dans un second temps, ce système gagnerait à être étendu à tout citoyen, de telle manière qu'en définitive les Français se sachent compris, soutenus et, le cas échéant, défendus. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont en cause, mais la complexité croissante et l'enchevêtrement inextricable des réglementations, des formalités et des démarches.

« Au total, nous devons nous armer, accroître notre capacité à comprendre le monde, pour mieux agir sur lui. Sans cela, beaucoup de Français auraient le sentiment d'être exilés dans leur propre pays et, par conséquent, se figeraient dans une attitude hostile ou résignée, et même songeraient à la révolte. Pour maîtriser cette évolution, notre pays doit être en possession de tous ses moyens physiques et intellectuels. Cela exige que nous accordions la priorité à l'amélioration de ces moyens par le développement des activités culturelles et sportives, par la réforme et la démocratisation de nos enseignements, par l'éducation permanente dont les premiers jalons ont été plantés. Il faut en particulier relancer vigoureusement le sport à l'école, jusqu'ici plus qu'à demi un échec ; il constitue, en effet, un élément fondamental de la formation de l'enfant à l'âge adulte.

« Encore une fois, les perspectives de la nouvelle société ne doivent nous faire oublier ni les difficultés du présent ni les conditions rigoureuses d'un développement sain et durable.

« Mais, au moins, puissent-elles s'ouvrir sur un large débat entre nous sur ce que nous voulons faire de nos richesses, puissent-elles, d'ores et déjà, donner un sens, une signification et des raisons de vivre et de travailler aux Français.

« Telles sont nos motivations, tels sont nos buts. C'est en fonction d'elles, et par rapport à eux, que le Gouvernement emploiera les prochains mois à dresser un plan d'action qu'il compte vous présenter à l'automne. Ce plan d'action mêlera la rigueur à l'incitation et visera à l'assainissement préalable nécessaire au développement économique et au progrès social.

« Les mesures qui seront prises amorceront des réformes de structure exigeant un effort de longue haleine et constitueront des éléments pour la préparation du VI^e Plan, lequel démarquera comme prévu en octobre prochain avec le travail des diverses commissions. Le prochain plan sera d'ailleurs l'occasion d'un vaste débat sur les grandes questions qui viennent d'être évoquées ainsi que sur les choix à faire et les programmes à réaliser.

« J'indique à l'Assemblée que le Gouvernement prévoit de la convoquer de toute manière avant la rentrée en session extraordinaire, pour lui soumettre un certain nombre de projets qui ne trouveraient pas place dans les trois mois, toujours trop courts, de la session budgétaire.

« Ai-je besoin, mes chers collègues, de vous dire ma volonté de développer et de perfectionner les relations entre l'Assemblée et le Gouvernement ? Cette concertation permanente, cet esprit de participation que je souhaite partout et pour tout doivent avant tout s'instaurer dans nos rapports.

« Voilà, mesdames, messieurs, définies les lignes essentielles de l'action gouvernementale pour les mois à venir. J'aurai, certes, à y revenir au cours de la session extraordinaire de septembre

pour préciser et développer les projets que le Gouvernement soumettra alors au Parlement. Mais, en attendant, je crois que les Français ont le droit de savoir ce que voudrait être pour eux le premier Gouvernement de ce nouveau septennat.

« Ce Gouvernement veut être celui de la réconciliation et de l'action.

« Depuis des siècles notre vieux pays a connu toutes les gloires et toutes les misères ; triomphes et défaites se sont succédés ; les régimes ont passé et des hommes dont l'amour pour la France ne pouvait être suspecté se sont déchirés au nom de cet amour. Bien des blessures, des rancœurs et des haines subsistent encore.

« Assurer à l'homme sa dignité, lutter contre toutes les injustices, tel est le sens du grand combat que nous devons mener ; il s'agit là d'un immense effort qui ne peut se concrétiser que dans l'union de tous. C'est pourquoi il nous faut clore les vieilles querelles, panser les blessures anciennes et toujours douloureuses, et ce serait ma fierté de contribuer à effacer dans les esprits et dans les cœurs nos déchirements passés. Pour moi, la guerre des républiques est terminée, et c'est à la République une et indivisible que je convie à se rallier tous les hommes de bonne volonté. Est-il besoin de souligner que la composition et les interventions du Gouvernement sont explicites à cet égard ?

« Si le Gouvernement trouve dans la majorité son appui naturel, il n'en reconnaît pas moins les droits, l'utilité et même la nécessité de l'opposition. Mais il ne faut pas que règne entre majorité et opposition un climat de guerre civile. Toutes les opinions peuvent être avancées, mais elles doivent s'exprimer dignement, et surtout dans le respect profond que chacun doit à l'opinion des autres. »

M. Roger Poudonson. Très bien !

M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. « De nos jours, la direction des grands Etat est devenue infiniment complexe et nécessite le concours de toutes les forces vives du pays. S'informer et informer, écouter et expliquer sont devenus d'impérieuses nécessités.

« Mon Gouvernement sera donc attentif aux inspirations qui s'expriment dans le pays, soucieux de s'en inspirer ou d'expliquer pourquoi il ne peut les satisfaire tout de suite.

« La nécessité s'impose donc d'un travail d'équipe où chacun émet ses idées, son opinion, et où la décision n'est prise par l'homme qui détient la responsabilité qu'après une réflexion commune. C'est ce que Goethe appelait jadis « soumettre l'action à l'épreuve de la pensée et la pensée à l'épreuve de l'action ».

« Est-ce facile ? Je ne le sais pas encore, mais j'ai la conviction profonde qu'agir, c'est à la fois continuer et créer ; ce qui continue, c'est l'esprit qui a animé l'œuvre du général de Gaulle... »

M. Roger Carcassonne. Foccart !

M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. « ... c'est le maintien de nos institutions, c'est la vieille lutte de l'homme pour l'humanité, c'est la France au rang qui doit être le sien ; ce qui est à créer, c'est un centre de pensée et d'action qui doit permettre à notre pays de s'avancer hardiment, sans regret et sans crainte, dans le monde moderne.

« Voilà, mesdames, messieurs, ce que je vous propose d'entreprendre. Mais la prospérité, le progrès, la paix se méritent au prix d'immenses efforts. Je ne serai pas avare des miens, ne soyez pas ménagers des vôtres. Accordez-nous l'aide et la confiance dont le Gouvernement a besoin pour assurer l'avenir de la France et le bonheur des Français. » (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur un certain nombre de travées à gauche et au centre gauche.*)

M. le président. Acte est donné de la déclaration dont le Sénat vient d'entendre la lecture. Elle sera imprimée et distribuée.

Conformément à la décision prise antérieurement, la séance va être suspendue afin de permettre aux groupes de se réunir, s'ils le désirent, avant la conférence des présidents.

Celle-ci pourrait se tenir à dix-sept heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

Je ferai connaître au Sénat ses conclusions à la reprise de la séance, c'est-à-dire vers dix-huit heures trente.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de deux questions orales avec débat dont je vais donner lecture.

M. Antoine Courrière demande à M. le Premier ministre les mesures qu'il compte prendre pour accorder, à l'agriculture des prix décents et pour assurer aux producteurs les possibilités d'équipement de leurs exploitations et de restructuration des propriétés rurales, permettant ainsi de maintenir à la terre des milliers d'agriculteurs qui, faute d'aides de l'Etat, seront obligés de la quitter et, dans le même temps, comment il entend assurer à l'agriculture des conditions de prix compétitifs sur le plan du Marché commun. (N° 1.)

M. Antoine Courrière demande également à M. le Premier ministre de vouloir bien définir sa politique concernant les traitements et les salaires en fonction de la hausse constante du coût de la vie. (N° 2.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 5 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a décidé de ne pas proposer au Sénat de procéder à un débat sur la déclaration du Gouvernement.

Par ailleurs, avec l'accord du Gouvernement, elle a décidé de fixer la séance de demain, vendredi 27 juin 1969, à seize heures, avec l'ordre du jour suivant :

En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

1° Discussion de la proposition de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales ;

2° Discussion du projet de loi portant amnistie ;

3° Examen éventuel, en navette, des textes inscrits à l'ordre du jour prioritaire.

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. En conséquence, voici l'ordre du jour de la prochaine séance publique, qui vient d'être fixée à demain, vendredi 27 juin 1969, à seize heures :

1. — Discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 499 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, afin d'aménager les modalités de mise en harmonie des statuts des sociétés commerciales constituées antérieurement.

2. — Discussion du projet de loi d'amnistie.

3. — Examen éventuel, en navette, des textes inscrits à l'ordre du jour prioritaire.

Personne ne demande la parole?..

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq minutes.)

*Le directeur
du service du compte rendu sténographique,
RAOUL JOURON.*